

Public

Fonctions : SSE, maintenance, bureau méthode et bureau d'études

Prérequis

Aucun

Accessibilité

[Tous nos espaces sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.](#)

Agenda

Durée : 1 jour (7 heures)

Date(s) : Nous consulter

Cité des entreprises 60 avenue Jean Mermoz 69008 LYON

Moyens pédagogiques

- Apports théoriques
- Exercices pratiques
- Remise d'un support stagiaire

Modalités de suivi et d'évaluation

- Attestation de fin de formation
- Evaluation de fin de formation (Quiz)

Tarif

En inter-entreprise : Prise en charge intégrale pour les entreprises adhérentes (subventionnement CNAMTS)

500 € HT pour les entreprises non adhérentes

En intra-entreprise, nous consulter

Contact

Luc AUDINET

04 78 77 20 37

laudinet@uimmlyon.com

Délai d'accès

Vous avez jusqu'à 3 jours avant la date de la formation pour vous inscrire.

Objectifs

- Connaître les bases de la réglementation en termes de conception, de mise sur le marché et d'utilisation des équipements de travail et moyens de protection,
- Apprendre aux participants à utiliser des outils d'évaluation et d'analyse, à exploiter les résultats et à identifier les mesures à prendre,
- Faire connaître et partager les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour assurer la conformité de l'équipement et répondre aux exigences légales applicables.

Programme

- La conception et la mise sur le marché des équipements de travail et moyens de protection
 - ✓ Les notions de mise sur le marché (vente, prêt, location, etc...) et de mise en service
 - ✓ Les rôles et responsabilités des différents acteurs (concepteur, fabricant, propriétaire, utilisateur)
 - ✓ Les règles de conception – L'annexe 1 et contenu de la documentation technique (la notice d'instruction, ...)
 - ✓ Les procédures de certification et les organismes de contrôle
 - ✓ Apport et partage de bonnes pratiques dans la rédaction des cahiers des charges
- L'utilisation des équipements de travail et moyens de protection
 - ✓ Le maintien en état de conformité
 - ✓ La modification d'un équipement de travail
 - ✓ Les mesures d'organisation et d'utilisation
 - ✓ Les prescriptions pour le matériel existant